

# POLICE ET SOCIÉTÉ MODÈLES DE RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ DANS L'ESPACE URBAIN SENSIBLE

Thilo FIRCHOW

*Professeur associé au Conservatoire  
National des Arts et Métiers.  
Chaire Urbanisme et Environnement. Paris.*

**Resumen:** La antigua policía de orden se distancia dialécticamente de sus ancestrales referencias a la violencia legítima para adoptar la postura multiforme de la proximidad. Tras un examen de los modelos de las tendencias fundamentales de la policía en la reciente evolución de la política pública actual, se profundiza en la relación policía-comunidad estudiando los efectos de esta interacción en la intervención policial.

**Laburpena:** Lehengo aginteko polizia dialektikoki bere biolentzia legitimoaren aspaldiko erreferentzietatik urruntzen da, gertuko jarrera multiforme bat hartzeko. Orainsuko politika publikoaren eboluzioan ematen ari diren poliziaren tendentzien ereduak azaldu ondoren, polizia eta komunitatearen arteko erlazioan sakontzen da, interakzio honen ondorioak interbentzio polizialean aztertuz.

**Résumé:** L'ancienne police d'ordre se distance dialectiquement de ses ancestrales références à la violence légitime pour adopter la posture multiforme de la proximité. Après avoir examiné les modèles des tendances fondamentales de la police dans les récentes évolutions des politiques publiques actuelles, on approfondisse dans la relation police-communauté en étudiant les effets de cette interaction dans l'intervention de la police.

**Summary:** The old order's Police it is dialectically far from its old reference to the legitimate violence adopting the position of the proximity police. After an exam about the models of fundamental polices tendencies in the present public policy evolution, the author studies in depth the relation police-community analysing the consequences of this interaction on the police intervention.

**Palabras clave:** Policía, Política criminal, Policía de proximidad, Comunidad, Intervención social.

**Hitzik garrantzizkoenak:** Polizia, politika kriminala, gertuko polizia, komunitatea, interbentzio soziala.

**Mots clef:** Police, Politique criminelle, Police de proximité, Communauté, Intervention sociale.

**Key words:** Police, Criminal Policy, Proximity Police, Community, Social intervention.

*Sur une population libre, l'espoir exerce plus d'influence que la crainte...La fin d'un pouvoir acquis par le droit de la guerre est la domination, et celui qui l'exerce a des esclaves plutôt que des sujets."*

Spinoza. "Traité politique" (1677), t. IV, chap. 6, Garnier, 1966, p. 39.

L'assignation à résidence des phénomènes d'insécurité dans les espaces urbains sensibles ne doit pas surprendre car "*l'instrumentalisation sécuritaire de la ville*" (Ascher et Godard-1999) est une donnée constante de l'histoire urbaine, dont les quartiers pauvres ou populaires ont souvent été les lieux sensibles de tous les dangers.

Ainsi, les dispositifs étatiques de régulation de la violence, ont ils été conçus pour réduire les contradictions sociales émanant de populations et de territoires estimés comme problématiques au regard la légitimité des pouvoirs politiques en place à maintenir l'ordre et la paix sociale. De ce fait, l'une des constantes de la posture de proximité pour les politiques publiques est la spécialisation sociale qu'elle présuppose.

En effet, ce sont les catégories sociales les plus défavorisées et concentrées dans les secteurs urbains sensibles, les "quartiers" ou "banlieues", qui ont une demande sociale de proximité. Les autres usagers du service public, peuvent se contenter d'une gamme de réponses évoluant du déplacement vers un guichet, à une relation de télé-administration facilitée par les nouvelles technologies de l'information.

La proximité aurait donc vocation à dénicher les poches de pauvreté et de "barbarie" (Jaume-1997) sur l'échiquier social, et ceci tout particulièrement dans le *champ de la police* qui se trouve immédiatement saisie des misères les plus chroniques émergentes dans les contradictions sociales liées à la déviance comme à la délinquance.

Les politiques publiques, dites "de la ville", qui usent et abusent de cette proximité conjuratoire, s'efforcent en vain d'endiguer l'effet dual de la fracture sociale et se trouvent confrontées à la désaffiliation massive de citoyens laissés en jachère par une économie d'excellence mondialisée.

Dans le vaste processus de "maintenance sociale" qui caractérise notre société providentielle, la reconquête des espaces sensibles par la police dite "de proximité" est devenue un enjeu de pouvoir et de recomposition socio-territoriale de premier plan. Conçue, a priori sans le vouloir, comme un bouclier institutionnel destiné à endiguer les effets en déchet de l'essoufflement des politiques sociales traditionnelles, cette police s'est trouvée envoyée en possession du traitement de l'infiniment pauvre, élargissant de ce fait le champ du contrôle social des populations problématiques au service d'une régulation des conflits avec recours au système pénal.

Cela correspond parfaitement à la définition de la politique criminelle qui "est une réflexion épistémologique sur le phénomène criminel...et en même temps une stratégie juridique et sociale, fondée sur des choix idéologiques..." (Lazerges-1987) notamment économiques et sociaux qui désignent aux institutions spécialisées (Police, Justice...) des axes d'intervention, des enjeux et des modes d'emploi, en fonction des objectifs politiques des gouvernants.

Dans notre problématique, c'est le pouvoir exécutif qui commande et dirige la police en tant qu'auxiliaire du système pénal, sans que celle-ci ait un pouvoir autonome d'action, lequel n'existe que dans les régimes autoritaires ou totalitaires (Delmas Marty-1983). Pour le système pénal, la police remplit une fonction d'approvisionnement, puisque c'est elle qui interpelle et présente les délinquants à l'autorité judiciaire.

La police de proximité, en tant qu'élément constitutif de la politique criminelle, est l'une de ces doctrines d'action importantes qui modélise l'intervention policière traditionnelle en une variété de processus d'intervention sociale à destination prioritaire des espaces urbains sensibles et des populations problématiques.

La seule analyse des ressorts territoriaux réservés à son expérimentation sur les départements "prioritaires" (les plus urbanisés) et les sites urbains les "plus sensibles", suffit à garantir l'intentionnalité politique du programme, entre une vocation générale à réassurer la population par la proximité qui s'avoue, et une pratique concrète de cette proximité sur des territoires et des publics en situation d'exclusion, dans une optique de contrôle qui s'ignore.

Notre hypothèse est que le modèle de "police de proximité" revient à surdéterminer l'action policière dans le traitement de la désaffiliation sociale, en conférant à la politique criminelle une nuance péjorative du "droit du plus faible", moins appréhendé dans une perspective de restauration de ce droit, que dans son instrumentalisation par la régulation (forcée) des comportements problématiques dans la cité.

Avec les phénomènes des banlieues et des espaces sensibles, la paupérisation d'une fraction de la population, la déshérence des organisations collectives et des syndicats, la distorsion des liens civiques... force est de constater la fragilité conceptuelle des doctrines d'emploi de la police dans sa relation au reste de la communauté.

## UNE DOCTRINE D'EMPLOI À LA RECHERCHE D'ELLE MÊME: "POLICE DURE" ET "POLICE MOLLE"

La police moderne qui n'est "ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre", continue à exploiter des modes d'action traditionnels tout en donnant le change sur sa capacité à innover.

Dans un subtil mélange, l'ancienne police d'ordre se distance dialectiquement de ses ancestrales références à la violence légitime pour adopter la posture multiforme de la proximité, antichambre de la solidarité entendue comme alternative à la déviance sociale produite par le jeu pervers du marché sur l'exclusion, mère de toutes les délinquances.

Politiquement, cette police est plus correcte, car elle plie, mais ne rompt pas... L'ancienne police d'ordre –la *police "dure"*– pour plagier le langage des sciences exactes– exerçait ses missions traditionnelles de répression des crimes et délits comme de maintien de l'ordre, sans pour autant obtenir des résultats suffisamment exploitables en termes de légitimité politique pour préserver l'ordre public.

La nouvelle police, –la *police "molle"*– se déplace, se fidélise, se sectorise et à la manière d'un rétrovirus, modifie sa morphologie en fonction des agressions extérieures qu'elle doit savoir "réguler".

Il est possible d'esquisser *quatre modèles* différents illustrant ces deux tendances fondamentales de la police, dans l'évolution des formes d'organisation et des doctrines d'emploi de la police dans les récentes évolutions des politiques publiques actuelles:

1) *Le modèle traditionnel de la police d'ordre*: Elle est entièrement dédiée à la préservation et à la restauration de l'ordre public. Inventée pour réduire les contradictions sociales émanant des classes laborieuses (classes dangereuses) dans la période de révolution industrielle capitaliste, c'est une police régalienne et centralisée qui a son fondement même dans la protection des gouvernants et des groupes dominants.

2) *Le modèle de la police de proximité*: Proche de la population, son slogan serait "rassurer et protéger". Cette forme de police est fondée sur une présence dissuasive sur la voie publique dont le principal effet serait la réassurance des citoyens face au sentiment d'insécurité. En contact avec les revendications et la demande sociale élargie, cette police fonctionne en résonance avec les structures traditionnelles de socialisation (famille école...) et les instances de travail social auprès des populations les plus en difficultés.

3) *Le modèle de la police communautaire*: Né essentiellement dans les pays anglosaxons, il est dédié à la réduction des conflits interethniques et à l'amélioration de la communication avec les communautés. Le modèle est alors celui d'une police non seulement proche de la population, et notamment de certains groupes interethniques, mais aussi une police "à l'image de la population dans son origine et sa diversité culturelle".

4) *Le modèle de la police de médiation/cohésion*: Issue des théories de la "dispute resolution" et de la "social guidance" anglosaxonnes, cette forme de police tend à résoudre les conflits de la manière la moins répressive possible, et à guider les populations confrontées à une "situation problème" (Hulsman-1982) vers des partenaires et réseaux de service social détenant les moyens et les voies de résolution des problèmes qui sont à l'origine des troubles ayant entraîné l'intervention de la police.

Pour vérifier les mouvements que ces modèles de police peuvent avoir au regard de l'évolution de la politique criminelle globale, nous proposons à la réflexion collective quelques balises de pensée pour faire progresser la lecture sui difficile des processus de production et de maintien de l'ordre qui ont des effets directs sur les relations avec la communauté des citoyens libres dans la ville.

## **LES MOUVEMENTS DES MODÈLES D'ACTION DE LA POLICE: UNE GÉOMÉTRIE D'INTERVENTION SOCIALE VARIABLE**

Nous pouvons considérer que les modèles qui viennent d'être décrits sont des "idéaux types" au sens Wébérien du terme, c'est à dire qu'ils n'existent jamais à l'état pur dans la réalité sociale, mais sont en constante interaction.

Pour autant, leur mobilité conceptuelle et la variabilité de leur application dans le champ policier méritent un approfondissement.

Les analyses de Friedberg à propos de la dynamique de l'action organisée dans l'entreprise (Friedberg-1993) sont de nature à éclairer les mouvements tectoniques des modèles d'action policière entre les divers programmes mis en œuvre par les gouvernements. En même temps, la variabilité importante des stratégies et des choix de poli-

tiques policières, signe la difficulté d'adaptation de cette structure d'ordre aux multiples mouvements du changement social et des contingences d'ordre politique qui l'accompagnent.

Deux approches sont à signaler de ce point de vue:

a) L'affolement généralisé des statistiques de la délinquance, la pléthore d'études sur la montée du sentiment d'insécurité et l'analyse des flux d'incarcération renvoient aux gouvernants l'image de l'espace dangereux pour le pouvoir qu'est l'augmentation de la délinquance ou le développement des illégalismes plus connus sous le vocable d'incivilités. Il s'ensuit assez généralement de cette prise de conscience politique une série de *stratégies dont l'échelle n'est jamais vraiment à la hauteur des objectifs poursuivis au départ, ce qui leur fait obligation de donner le change en "mutant" fréquemment (le mouvement évitant une trop grande confrontation à l'analyse de rentabilité)*.

b) La désorganisation des postes de travail, l'adaptation problématique aux publics, les changements incessants de priorités de la part de la hiérarchie, la variabilité des flux de commande, la gestion aléatoire des effectifs et des ressources, l'importance corrélatrice de la technostucture sur la vie de l'organisation et son rapport aux réalités... sont autant de grilles de lecture que l'on peut employer pour analyser l'entreprise policière, et évaluer ses sous performances qui l'amène à *proposer, en général, moins de solutions pratiques qu'il n'en faut pour résoudre les problématiques sociales qui lui sont adressées*.

L'éparpillement des stratégies et leur fluctuation dans les différents modèles de police est une mode managériale de la police dans la majorité des sociétés post modernes. Elle suit très étroitement les lignes de force des options politiques des majorités au pouvoir, surtout dans les situations d'alternance politique (Gauche/Droite, Conservateurs/Libéraux... etc).

Songeons en particulier au cas assez prégnant de la confusion et du trouble des personnels soumis aux injonctions contradictoires des dernières réformes de la police pour assumer de front la répression, la prévention et la médiation.

Très proche de certaines formes de police observées aux USA, en Angleterre ou aux Pays bas, la médiation effectuée par la police, vise bien souvent à normaliser les comportements de minorités socio ethniques (donc à développer aussi une dimension communautaire), tout en produisant des restaurations partielles de l'ordre public comme les opérations "coup de poing", "contrôles d'identités, et autres vérifications d'usage".

Les investissements d'effectifs et d'opérations de police se font parfois de manière disproportionnée dans les espaces urbains sensibles, où nous passons en temps de présence du service public, du "zéro police" au déploiement d'une ou plusieurs compagnies républicaines de sécurité en disposition de maintien de l'ordre. Cette fluctuation de l'action policière renforce les incompréhensions des habitants sur le sens même de l'intervention institutionnelle, c'est à dire que ces variations soulignent le caractère stigmatisant et réactif de la police dans les quartiers défavorisés, ce qui renforce à la fois le sentiment d'injustice et celui d'insécurité.

Toute l'institution de la police est alors vécue par les habitants comme une "police de classe", moins intéressée par leur sécurité citoyenne, que par les objectifs

de pacification et de domestication sociale qui sont inventés par quelques esprits critiques, dans le flou des concepts théoriques de la police de proximité, conséquence d'un grave manque de débat public dans ce domaine important de l'action de l'État.

La "fidélisation" de forces mobiles en posture de "sécurisation" sur les quartiers, risque fort d'entretenir le quiproquo, alors même que d'excellents professionnels du maintien de l'ordre (compagnies républicaines de sécurité et gendarmerie mobile) sont déployés sur l'espace urbain sensible, mais sans véritable formation aux difficiles approches sociologiques et psychologiques que requière l'exercice si complexe de la police dans les espaces urbains sensibles.

## **POLICE ET COMMUNAUTÉ: UNE RELATION À LA RECHERCHE D'ELLE MÊME?**

Visiblement mal à l'aise dans ses repères traditionnels, la police cherche à construire des référentiels d'emploi (sectorisation, polyvalence, îlotage...) pour incarner le nouveau paradigme de la proximité. Il en résulte une technicisation des méthodes et des modes d'intervention qui rangent sous la notion cadre de "police de proximité", un "pêle-mêle" des conduites professionnelles allant de la gamme des interpellations à celle des médiations, sans que personne ne soit aujourd'hui capable de dire ce qui est vraiment nouveau dans cette optique et surtout adapté à la demande sociale.

Au contraire, il est permis de se demander si cette "procéduralisation de l'espace public" (Rouilleau-Berger-1995) ne fausse pas le jeu de la relation entre la police et ces populations, là où le rapport de confiance exige de chaque partie, et c'est l'essence même de toute médiation, d'avoir des garanties sur les intentions d'autrui?

Or, quelle peut être l'intention policière fondatrice de la proximité sinon de faire reculer de facto la place de la norme pénale sur l'échiquier de la régulation des comportements sociaux problématiques?

Une partie de l'intentionnalité d'intervention de la police de proximité se fonde en effet sur une catégorie infra pénale, celle des "incivilités", qui a pour effet de déclencher un contrôle social masqué sur des actes qui ne sont pas appréhendés par le code pénal, et qui du même coup échappent aux contraintes de l'instance judiciaire comme des voies de recours qu'elle pourrait offrir aux insatisfactions des personnes ainsi "prémises en cause".

Le quotidien de l'intervention de police qui fait problème dans les quartiers est précisément fait de cette masse de contrôles, de vérifications, d'interpellations verbales ou réelles, ordinairement orchestrées par la police de voie publique, de l'îlotage, et de nuit par les brigades anti-criminalité (BAC). Cette posture surdétermine la police dans le jeu d'un "poker-menteur", et légitime dans les représentations des habitants le traitement "sous-citoyen" qui leur est réservé.

La police se trouve quant à elle "*désurbanisée*" (Monjardet-1999), c'est à dire en rupture de territoire et son intervention en tant que service public dans la ville est déniée au plan de sa légitimité par les populations qui réclament pourtant, et c'est le paradoxe, plus de sécurité.

De son côté, la police ne s'estime pas "propriétaire de l'espace public", à la différence de la police américaine, allemande ou néerlandaise (Body-Gendrot-1998).

Ce "*double discours de la demande sociale d'organisation*" (Legendre-1988) se retrouve en matière de police chez beaucoup de décideurs publics qui voudraient que l'Etat de Droit soit de plus en plus présent dans la police instituée au coin de chaque rue, et en même temps, décrient l'intervention de la même police lorsqu'elle vient perturber l'écosystème politique local.

Tout se passe comme si la police était à leurs yeux, une mauvaise réponse à de vraies questions sociales dont la délinquance ne serait qu'une composante au même titre que la peur du chômage, de la pauvreté ou de l'avenir communautaire?

Au fond, le quiproquo s'incarne sans doute dans le fait que les pouvoirs publics, sont soupçonnés de mener une politique de "maintenance sociale" dans les quartiers, sans se soucier de résoudre les difficultés des habitants, et c'est ce qui est à la base même des phénomènes de violences urbaines qui est avant tout un avatar du dialogue citoyen dans les quartiers.

Au total, il est demandé à la police d'être plus ou moins entriste dans le jeu social en fonction de l'ordre qui convient aux positions dominantes du moment, ce qui est un facteur de contingence de certaines micro politiques policières, que l'on pourrait nommer par le beau concept de "gouvernance policière", c'est à dire de géométrie variable de la vigilance au respect de la norme.

## LA POLICE DU MALAISE SOCIAL ET DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Le sentiment d'insécurité est plus complexe à analyser qu'en apparence (Rey-1996), dans la mesure où il se nourrit d'insatisfactions, certes liées aux actes de délinquance et aux incivilités, mais aussi à la perception d'un monde menaçant fondé sur la précarité de l'emploi, le relâchement des normes collectives et du lien social, l'incertitude concernant l'avenir des enfants... etc.

Cette insécurité se ressent avec acuité dans les quartiers défavorisés, où la police est considérée par les habitants comme peu présente et parfois même comme hostile ou injuste selon le slogan: "Police partout, Justice nulle part !".

L'effet de cette indifférenciation des sentiments collectifs de rejet de la police (pour personnaliser le rejet plus global de la société) produit des contrastes et des représentations perverses qui sont à la base même des rapports tendus entre la police et la population, et notamment parmi les jeunes des quartiers sensibles où se concentrent les difficultés sociales.

Au lieu d'un rapport de "réciprocité positive", la gouvernance policière fait place à un jeu social non écrit, où chaque partie est à la recherche du sens de son action, ce qui a pour effet particulièrement négatif de renvoyer la police dans les représentations sociales des jeunes à la posture illégitime de "bande rivale" (Bordet-1998).

"Quadrature du cercle", l'action policière dans les banlieues est surdéterminée par la forte proportion de jeunes d'origine immigrée plus souvent interpellés, ce qui s'in-

terprète par les principaux concernés comme des délits de faciès, là où la police dit “faire son métier”(Jelen-1999).

La gouvernance policière des relations sociales avec des communautés désaffiliées à divers niveaux (chômage, délinquance, pauvreté, illégitimité, échec scolaire...) s’instaure à partir d’une régulation aléatoire d’un ensemble de pratiques permissives et répressives qui délimitent mal la notion de “respect de la loi” (Miaille-1998) et sont dès lors peu compréhensibles pour les habitants.

Cette proximité mal comprise est une proximité du conflit, criminogène en elle-même, qui ne peut qu’instaurer une dynamique et une escalade de la violence dans les relations entre la population et la police. Il y a loin entre les intentions de service public affichées par la police et la manière dont certains groupes sociaux la considèrent, toute intervention étant nommée a priori “provocation policière”, “manifestation raciste”...etc.

Une telle position est intenable du point de vue des résultats politiques escomptés puisqu’elle porte en germe la constance de la violence et de l’affrontement comme manifestation visible de la vie sociale, qui même contenue dans des quartiers très sensibles et référés à une population désignée dans la faute, n’en érode pas moins l’image des décideurs publics ayant à répondre de la permanence de la cohésion sociale.

Certains auteurs n’hésitent pas à questionner le sens des dispositifs de contrôle étatique de la violence dans les quartiers, en tant que “fait générateur” (Juhem-2000) de production de la violence, lorsque leur action s’exerce par exemple en matière d’infractions à la législation sur les stupéfiants, qui par la prohibition et la pression des interpellations, contraignent les usagers de drogue à une surenchère d’illégalismes.

Inciter la police à faire de la proximité dans certains quartiers revient à l’exposer inutilement aux réactions épidermiques de populations qui l’ont symboliquement instituée comme responsable de leurs malheurs, et parfois même à la livrer à une logique d’action criminelle qui fait de la guerre avec les policiers une remarquable organisation de détournement de l’attention et de mobilisation des forces sur tel ou tel quartier, cependant que tel ou tel autre renforce ses trafics de tous ordres, sauf républicain.

## **LA POLICE FACE À L’USURE DE LA LOGIQUE D’INJONCTION DANS LA SOCIÉTÉ POST-MODERNE**

Il n’y a pas que la police qui soit capable de modifier sa morphologie dans l’espace et dans le temps... Les rapports sociaux changent aussi de logique. En effet, le postulat du passage d’une police d’ordre à une police de proximité est en relation dialectique étroite avec l’évolution du rapport général à l’autorité dans la société post moderne.

Le XXème siècle marque en effet le passage d’une logique de l’injonction à une logique de la négociation dans les rapports sociaux.

Notre hypothèse est dès lors, que l’on ne peut vraiment parler de police de proximité que dans le cadre d’une société pacifiée et homogène dans ses représentations citoyennes et ses styles de vie intégrés (Bolle-1998).

Or ce qui fait précisément défaut dans les rapports sociaux, c'est que le lien social ne va plus de soi dans sa dimension collective. Le respect de l'autre, la relativité de la limite de liberté au regard de l'autre, font la place à ce "Je sans Nous" dont Norbert Elias faisait le principe actif de l'individualisme (Elias-1991).

Si la socialité incivique est problématique, il faut peut être rechercher non seulement les causes de la distorsion de ces rapports sociaux (chômage, discriminations, précarités, exclusions...), mais aussi et encore les moyens de donner du sens à la loi, à son respect, à l'éducation progressive des jeunes à la limite, autant de contenus pragmatiques de la citoyenneté dont la force de l'exemple s'est évanouie au sein d'une génération adulte éclatée entre ceux que l'exclusion désabuse et ceux qu'elle réassure dans leurs positions dominantes.

La plus grande difficulté de la police aujourd'hui est son adaptation à ce que l'on pourrait nommer la "délinquance d'expression" (Bailleau-2000), forme de contestation sociale collective difficilement appréhendée par les tribunaux, faute de pouvoir identifier avec précision les auteurs des violences et des dégradations commises dans la ville.

Tout cela convoque au fond l'idée de la nécessité d'un projet moral qui fasse société dans les villes. La réciprocité positive qui est présente dans les actions de la police de proximité, ne peut se résoudre à une seule action de police qui irait en avant, sans regarder autour d'elle comment fonctionnent les processus de solidarité et d'intégration sociale.

Ceci est d'autant plus nécessaire si le but de la régulation des contradictions sociales, n'est pas la mise à l'écart d'une partie de la population et notamment les jeunes, mais au contraire la resocialisation de ces personnes autour de projets positifs pour la communauté (Beristain-1996). Cette tendance "douce" de la politique criminelle peut offrir de nouveaux outils à la police de proximité, grâce à des mesures socio-éducatives qui gagneraient à être mises en œuvre dès l'intervention en amont du processus pénal, afin de ne pas hypothéquer le futur par l'engrenage de la violence auquel aboutit souvent l'interpellation policière "musclée".

C'est en prenant la mesure des projets des jeunes et des habitants qu'une politique criminelle "participative" (Lazerges-1987) peut se former à la ligne d'horizon de rapports sociaux plus harmonieux.

## **LA RÉUSSITE DE LA PROXIMITÉ N'EST PAS SEULEMENT UNE AFFAIRE DE POLICE**

Il est enfin permis de se demander si l'Etat est le mieux placé pour faire de la police de proximité. En effet, l'essentiel n'est il pas que la régulation des conflits soit effective et positive pour le groupe social?

Et si le monopole étatique de la police comportait moins de solutions pratiques que n'en requière la société pour se satisfaire d'un ordre public donné?

En outre, n'oublions pas en marge de ce débat, que des sociétés d'ordre ont fonctionné sans Etat, et ceci sans avatars majeurs dans bien des exemples du passé (Rouland-1991). Ceci pourrait aussi militer pour la restitution de la police de proximité au pouvoir "local" et en particulier aux collectivités territoriales?

Les limites du raisonnement doivent cependant être pensées au plus petit niveau de la société, à l'échelon de base –le citoyen– qui, à l'instar du modèle américain (Bauer.Perez.2000), pourrait être conduit à diligenter lui même des arrestations, utiliser une arme pour se défendre et se regrouper en milices et groupes d'autodéfense, toujours problématiques dans notre conception juridique des libertés publiques.

Quoi qu'il en soit, la reterritorialisation des politiques policières est un enjeu de taille pour l'Etat, qui sauf fuite en avant et effet de "cavalerie" dans la surenchère de moyens déjà trop étirés, ne pourra plus longtemps faire l'économie d'une décentralisation pensée de la police de proximité.

Hors cette tendance, il y aurait alors fort à craindre alors que la régulation évitée ne se résolve par une régulation du marché...de la sécurité privée dont le développement ne cesse de croître.

## **POLICE DU RISQUE ET POLICE DE SERVICES**

La fonction policière, du point de vue de son utilité sociale, a suivi une logique commerciale, presque utilitariste, qui veut que la sécurité procède d'une socialité immanente, qui va de soi, sans aucun appel à la responsabilité personnelle des citoyens qui est pourtant la première circonstance atténuante qu'invoquent les gouvernants pour justifier de leur faible potentiel de réponse au phénomène criminel.

Cette objectivation de la police dans les représentations sociales va bien de pair avec la dé-responsabilisation qu'induit le Droit lui-même, lorsqu'il raisonne sur des "dommages des victimes, et des malheurs", le principe de solidarité obligeant alors "à trouver quelqu'un qui paye" (Etchegoyen-1997), c'est à dire un mécanisme garantissant le risque par le truchement de l'assurance (Robert-1999).

L'exigence préalable par les services d'assurance des dépôts de plaintes des particuliers, dans les services de police, s'il se justifie fort bien du point de vue procédural, n'en instrumentalise pas moins ces services comme de vrais services de précontentieux.

Le métier d'enquête est ici totalement occulté au profit d'une activité soutière de diligence administrative ne débouchant que sur un sésame pour l'indemnisation des victimes par les compagnies d'assurances ou, à titre subrogatoire par l'Etat lui-même dans le cadre des commissions d'indemnisation des victimes d'infractions.

La civilisation policée cède ainsi le pas devant une civilisation des polices (d'assurances!) qui font aujourd'hui la loi des parties et enrichissent des catégories juridiques nouvelles, qui ne sont plus basées sur la faute, mais sur le risque indemnisé, comme cela est déjà le cas des accidents de la route avec l'implication d'un véhicule à moteur, ou encore la responsabilité de l'Etat pour des infractions commises par des mineurs placés dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

La société du risque, où plutôt de la non acceptation du risque, doit trouver ses correspondances policières dans les modes d'emploi qui sont à penser par et pour la police. Certes la proximité du service public est importante, mais si l'on décode bien les demandes de nos concitoyens, la police ne doit elle pas avant tout servir à la dissuasion des crimes et des délits, tout en acceptant d'être le miroir de l'angoisse et des

peurs sociales, afin que leur traitement reste une affaire publique et non une marchandise de plus sur le marché?



Notre avis, en forme de conclusion ouverte, est que la police devra apprendre à aller au-delà de son métier et à travailler comme une administration ressource, pour tous les problèmes qui insécurisent nos concitoyens dans la vie quotidienne (les enfants, l'école, la circulation, la pollution...), à charge pour elle de savoir s'articuler avec les autres administrations qui ont la compétence et les moyens de traiter ces problèmes.

Le commissariat "pôle de vie" ne pourrait-il pas devenir le fil d'ariane d'une modernisation de la police en prise avec son temps?

C'est en regardant vivre nos concitoyens, et en entendant leurs demandes, que nous pourrions construire la police de demain, qui devra être la "police de tous" et même de ceux qui sont les plus démunis.

La politique criminelle "participative" est un enjeu fort de solidarité et d'égalité pour crédibiliser le pacte démocratique.

Elle ne doit résolument pas se fondre dans le creuset des inégalités économiques ou certains seraient plus libres et sécurisés que d'autres parce qu'ils auraient les moyens de financer la paix sociale dans des communautés fermées vivant en autarcie?

## BIBLIOGRAPHIE

- ASCHER (Francis) et GODARD (Francis) "Vers une troisième solidarité", revue *Esprit* n°58, novembre 1999, p. 175.
- BAILLEAU (Francis) et GEORGEON (Catherine) "Vers un nouvel ordre social? Une autre lecture des questions d'insécurité et de délinquance", in. *Prévention et sécurité: vers un nouvel ordre social?*, Etudes et recherches, les éditions de la DIV, Saint Denis, 2000, p. 20.
- BAUER (Alain) et PEREZ (Emile) *L'Amérique, la violence, le crime. Les réalités et les mythes* PUF. Paris janvier 2000.p. 228.
- BERISTAIN (Antonio) "Les mineurs délinquants-victimes au regard des Nations Unies", in. *Eguzkilore, Cahiers de l'Institut Basque de Criminologie* n°10, San Sebastian, 1996, pps. 177 et s.
- BODY-GENDROT (Sophie), *Les villes face à l'insécurité. Des ghettos américains aux banlieues françaises* Bayard Ed. Paris 1998, p. 213.
- BOLLE (Pierre-Henri) "Les réponses sociales et institutionnelles à la migration dans les pays européens: tendances de politique criminelle et approches multilatérales", *Cette revue*, n° 3, 1998.
- BORDET (Joëlle) *Les jeunes de la cité*, Presses Universitaires de France, Paris, 1995, pps. 57 et s.
- DELMAS-MARTY (Mireille) *Modèles et mouvements de politique criminelle*, Economica, Paris, 1983.

- ELIAS (Norbert) *La société des individus*, Fayard, Paris trad.franç. 1991.
- ETCHEGOYEN (Alain) *Des libertés sous influence*, Seuil ed., Paris, mars 1997, p. 166.
- FRIEDBERG (Erhard) *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Seuil, Paris, 1993, pps. 351 et s.
- HULSMAN (Louk); BERNAT DE CELIS (Jacqueline) *Peines perdues, le système pénal en question*, Le centurion ed., Paris, 1982.
- JAUME (Lucien) *L'individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Fayard ed., Paris, 1997, p. 315.
- JELÉN (Christian) *La guerre des rues. La violence et les jeunes*, Plon ed., Paris, 1999, p. 191.
- JUHEM (Philippe) "Civiliser la banlieue; logiques et conditions d'efficacité des dispositifs étatiques de régulation de la violence dans les quartiers populaires", in *Revue française de science politique*, vol.50, n°1, février 2000, Presses de sciences-po. Paris 2000, pps. 65 et s.
- LAZERGES (Christine) *La politique criminelle*, Presses universitaires de France, Paris, 1987.
- LEGENDRE (Pierre) *Le désir politique de Dieu. Etude sur les montages de l'Etat et du Droit*, Leçons VII, Fayard, Paris, 1988. pps. 302 et s.
- MIAILLE (Michel) "La citoyenneté dans la régulation politique", in *Les métamorphoses de la régulation politique*, ouvrage collectif sous la direction de J. Commaille et de B. Jobert, LGDJ, Paris, 1998, pps. 297 et s.
- MONJARDET (Dominique) "Réinventer la police urbaine" in *Les cahiers de la sécurité intérieure*: "Un débat raisonné? Retour sur dix ans de sécurité intérieure". IHESI. Paris.1999. pps. 117/133.
- REY (Henri) *La peur des banlieues*, Presses de sciences po, Paris, 1996, p. 139.
- ROBERT (Philippe) *Le citoyen, le crime et l'Etat*, Librairie Droz, Genève 1999, pps. 147 et s.
- ROULAND (Norbert) *Aux confins du droit. Anthropologie juridique de la modernité*, Ed. Odile Jacob, Paris, 1991, pps. 77 et s.
- ROULLEAU-BERGER (Laurence) "Les minorités actives dans l'espace public: quel exercice pour la démocratie?", in *Identités, cultures et territoires*, ouvr. coll. sous la direction de J.P Saez, ed Desclée de Brouwer, Paris, 1995, pps. 57 et s.